

2Mondes
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 18 Place Adrien Guillaume
52190 VILLEGUSIEN LE LAC

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS

LES SOUSSIGNÉS :

- Monsieur Bertrand DE GROUCHY,
- Monsieur Cédric DE MESQUITA,
- Monsieur Maxime VOIROL,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée 2Mondes au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 18 Place Adrien Guillaume - 52190 VILLEGUSIEN LE LAC, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 09 avril 2026,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination du premier gérant de la Société.

NOMINATION DU PREMIER GÉRANT

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérant de la Société, pour une durée illimitée :

Monsieur Maxime VOIROL, susvisé.

Monsieur Maxime VOIROL disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers. Toutefois, à titre de règlement intérieur et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, la gérance ne peut sans y avoir été autorisée au préalable par une décision extraordinaire effectuer certains actes énumérés dans les statuts.

Monsieur Maxime VOIROL accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Bertrand DE GROUCHY

Cédric DE MESQUITA

Maxime VOIROL

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »